



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n^o 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23 mars, 5, 7, 12, 27, 28 avril, 10, 11, 12, 17, 18, 24, 25, 26, 31 mai, 1^{er}, 2, 7, 8, 9 juin, 23, 24 août, 20, 22, 28 septembre, 4, 19, 20, 25, 26, 27 octobre et 1^{er} novembre 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n^o 2724-20161103

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE LUNDI 14 MARS 2016.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 15 MARS 2016.....	6
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE	7
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 16 MARS 2016.....	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	10
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 17 MARS 2016	12
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	13
CINQUIÈME SÉANCE, LE LUNDI 21 MARS 2016.....	14
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	15
SIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 22 MARS 2016	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	18
SEPTIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 23 MARS 2016	22
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	23
HUITIÈME SÉANCE, LE MARDI 5 AVRIL 2016	25
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	26
NEUVIÈME SÉANCE, LE JEUDI 7 AVRIL 2016.....	29
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	30
DIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 12 AVRIL 2016.....	33
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	34
ONZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 27 AVRIL 2016	36
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	37
DOUZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 28 AVRIL 2016.....	39
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	40
TREIZIÈME SÉANCE, LE MARDI 10 MAI 2016.....	42
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	42
QUATORZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 11 MAI 2016.....	46
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	47
QUINZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 12 MAI 2016	49
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	50
SEIZIÈME SÉANCE, LE MARDI 17 MAI 2016.....	53
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	54
DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 18 MAI 2016	58
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	59

DIX-HUITIÈME SÉANCE, LE MARDI 24 MAI 2016	62
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	63
DIX-NEUVIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 25 MAI 2016	65
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	65
VINGTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 26 MAI 2016	67
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	67
VINGT-ET-UNIÈME SÉANCE, LE MARDI 31 MAI 2016.....	69
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	69
VINGT-DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 1 ^{ER} JUIN 2016	71
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	72
VINGT-TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 JUIN 2016	74
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	75
VINGT-QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 7 JUIN 2016.....	78
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	79
VINGT-CINQUIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 8 JUIN 2016.....	82
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	83
VINGT-SIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 9 JUIN 2016	85
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	85
VINGT-SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 23 AOÛT 2016.....	87
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	88
VINGT-HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 24 AOÛT 2016	91
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	92
VINGT-NEUVIÈME SÉANCE, LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2016	94
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	94
TRENTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016	97
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	98
TRENTE ET UNIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016.....	101
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	102
TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 4 OCTOBRE 2016.....	103
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	104
TRENTE-TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2016.....	108
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	109
TRENTE-QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 20 OCTOBRE 2016	112
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	113
TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 25 OCTOBRE 2016	114
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	115
TRENTE-SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016	118
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	119
TRENTE-SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 27 OCTOBRE 2016.....	122

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	123
TRENTE-HUITIÈME SÉANCE, LE MARDI 1 ^{ER} NOVEMBRE 2016	126
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	127
REMARQUES FINALES	132

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendements adoptés
- II. Amendements et sous-amendements rejetés et retirés
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le lundi 14 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Girard (Trois-Rivières) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 04, M. Hardy (Saint-François) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. Hardy (Saint-François) dépose les documents cotés CET-094 à CET-097 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Blais (Charlesbourg), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), M. LeBel (Rimouski) et M^{me} Lamarre (Taillon) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. LeBel (Rimouski) propose la motion suivante :

Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible l'Action populaire Rimouski-Neigette.

À 15 h 27, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. LeBel (Rimouski), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières) et M^{me} Sauvé (Fabre) - 5.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

La motion est rejetée.

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

À 16 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 6.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

La motion est rejetée.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose la motion suivante :

Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible le Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec.

À 17 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 6.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

La motion est rejetée.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose la motion suivante :

Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

À 17 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 6.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

La motion est rejetée.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose la motion suivante :

Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

À 17 h 54, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathew Lagacé

Claude Cousineau

ML/sq

Québec, le 14 mars 2016

Deuxième séance, le mardi 15 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. Simard (Dubuc) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 32, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Après débat, la motion de M. Turcotte (Saint-Jean) est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), M. Simard (Dubuc) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi par sujet.

Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7)

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 21 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Le débat se poursuit.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 15 mars 2016

Troisième séance, le mercredi 16 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7) (suite)**

Article 2 (suite) : Un débat s'engage.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 11 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M. St-Denis (Argenteuil), - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 16 mars 2016

Quatrième séance, le jeudi 17 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 11, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7) (suite)**

Article 2 (suite) : Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 21 mars 2016, à 14 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 17 mars 2016

Cinquième séance, le lundi 21 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 01, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7) (suite)**

Article 4 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 5.

Article 6 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 6.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, l'article 4 est adopté à la majorité des voix.

La Commission reprend l'étude de l'article 5 suspendue précédemment.

Article 5 (suite) : Le débat se poursuit.

À 16 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-098 (annexe III).

Après débat, l'article 5 est adopté à la majorité des voix.

La Commission reprend l'étude de l'article 6 suspendue précédemment.

Article 6 (suite) : Le débat se poursuit.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M^{me} Lamarre (Taillon) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 22 mars 2016, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 21 mars 2016

Sixième séance, le mardi 22 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)

Autres députés présents :

- M^{me} David (Gouin)
- M. Leclair (Beauharnois), président de séance

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 heures, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7) (suite)

Article 6 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am b est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Roy (Bonaventure) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

L'article 6 est adopté à la majorité des voix.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 11 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 7.

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8)

Article 15 : Un débat s'engage.

À 11 h 51, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux.

La discussion se poursuit.

À 15 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 7 et de l'amendement coté Am c suspendue précédemment.

Sujet 1 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (articles 2 à 7) (suite)

Article 7 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Turcotte (Saint-Jean) retire l'amendement coté Am c.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose les documents cotés CET-099 et CET-100 (annexe III).

Après débat, l'article 7, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 15 (suite) : Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Article 9 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

À 16 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Leclair (Beauharnois).

Après débat, l'article 9, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 10 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 10, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 11 : Un débat s'engage.

À 20 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 11.

Article 12 : Un débat s'engage.

À 21 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Article 13 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 13, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 14 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 21 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 22 mars 2016

Septième séance, le mercredi 23 mars 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)

Autre député présent :

- M. Villeneuve (Berthier), président de séance

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale
- M. Florent Francoeur, président, Commission des partenaires du marché du travail

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 06, M. Villeneuve (Berthier) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 14 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am 5.

À 15 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Après débat, l'article 14, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 16 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Francoeur de prendre la parole.

Après débat, l'article 16 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 11 suspendue précédemment.

Article 11 (suite) : M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) retire l'amendement coté Am d.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 23 mars 2016

Huitième séance, le mardi 5 avril 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale
- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec
- M. Florent Francoeur, président, Commission des partenaires du marché du travail
- M^e Pierre Ferland, Direction des affaires juridiques, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 04, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 11 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) retire l'amendement coté Am e.

À 10 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 11 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

La Commission reprend l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 9 adopté précédemment.

Article 9 (suite) : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

Avec la permission de M. le président, M. LeBel (Rimouski) dépose le document coté CET-101 (annexe III).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Article 17 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 16 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

M. le président y apporte une correction de forme.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Francoeur de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 38, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 17 et de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Ferland de prendre la parole.

Après débat, l'article 12 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 17 suspendue précédemment.

Article 17 (suite) : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 17, amendé, est adopté à la majorité des voix.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 5 avril 2016

Neuvième séance, le jeudi 7 avril 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M^mc Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M^mc Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^mc Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre participant :

- M. Bernard Matte, sous-ministre à l'emploi et à la solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^mc la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 13 adopté précédemment.

Article 13 (suite) : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 13, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 18 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 18.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

Article 15 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Matte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

À 12 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M^{me} Maltais (Taschereau) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Turcotte (Saint-Jean) retire l'amendement coté Am g.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Article 8.1 : Il est convenu de permettre à M. Turcotte (Saint-Jean) de proposer l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. LeBel (Rimouski), M^{me} Maltais (Taschereau), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

L'amendement est adopté et le nouvel article 8.1 est donc adopté.

Article 17.1 : Il est convenu de permettre à M. Turcotte (Saint-Jean) de proposer l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 17.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

Article 15 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

À 17 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Un débat s'engage.

À 17 h 57, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 12 avril 2016, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 7 avril 2016

Dixième séance, le mardi 12 avril 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville) en remplacement de M. Lamontagne (Johnson)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec
- M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 02, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 15 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am h.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 15.

Article 9.1 : Il est convenu de permettre à M. Blais (Charlesbourg) de proposer l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 9.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 et de l'amendement coté Am h suspendue précédemment.

Article 15 (suite) : L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand).

L'amendement est rejeté.

L'article 15 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 18 suspendue précédemment.

Article 18 (suite) : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Mélançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-102 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 13 avril 2016, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 12 avril 2016

Onzième séance, le mercredi 27 avril 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Lisée (Rosemont) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre participante :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 05, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 1 (suite) : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Sujet 3 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Mesures diverses (articles 21, 24, 26, 33, 27, 25 et 19)

Article 21 : Un débat s'engage.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, l'article 21 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 26.

Article 26 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Un débat s'engage.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Franc) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de l'amendement.

À 17 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat sur la recevabilité, le président indique qu'il prend la question en délibéré. L'étude de l'amendement coté Am i est donc suspendue.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 26 et de procéder à l'étude du sujet 4.

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36)

Article 28 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

À 17 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 27 avril 2016

Douzième séance, le jeudi 28 avril 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Busque (Beauce-Sud) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M^{me} Lamarre (Taillon) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 30, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement coté Am 15 et de l'article 28.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 26 et de l'amendement coté Am i suspendue précédemment.

Sujet 3 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Mesures diverses (articles 21, 24, 26, 33, 27, 25 et 19) (suite)

Article 26 (suite) : M. le président indique qu'il est prêt à rendre sa décision sur la recevabilité de l'amendement coté Am i.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable. La motion d'amendement n'est pas exécutoire et n'a pas d'implication directe sur des dépenses d'argent puisqu'elle ne vise qu'à ajouter une situation sur laquelle le gouvernement pourrait, par règlement, prévoir des règles assouplies applicables aux prestataires d'un programme. De plus, elle est exprimée en termes généraux et elle n'est pas chiffrée.

Un débat s'engage.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. LeBel (Rimouski), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Busque (Beauce-Sud), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M^{me} Lamarre (Taillon) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

À 16 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Mélançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 9 mai 2016, à 14 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 28 avril 2016

Treizième séance, le mardi 10 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)

M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Lisée (Rosemont) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

M. Polo (Laval-des-Rapides)

M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)

M^{me} Sauvé (Fabre)

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 05, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 3 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Mesures diverses (articles 21, 24, 26, 33, 27, 25 et 19) (suite)

Article 26 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am j est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Roy (Bonaventure), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Bolduc (Mégantic), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

À 10 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Roy (Bonaventure) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Bolduc (Mégantic), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am l (annexe II).

À 11 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

À 11 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 32, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Bolduc (Mégantic), M. Drolet (Jean-Lesage), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 5.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am 1 est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 5.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

À 15 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Bolduc (Mégantic), M. Drolet (Jean-Lesage), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 5.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

À 16 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 10 mai 2016

Quatorzième séance, le mercredi 11 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Lisée (Rosemont) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 14, M. Hardy (Saint-François) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 3 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Mesures diverses (articles 21, 24, 26, 33, 27, 25 et 19) (suite)

Article 26 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am n est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 4.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

L'amendement est rejeté.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-135 (annexe III).

Après débat, l'article 26 est adopté est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 28 suspendue précédemment.

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 11 mai 2016

Quinzième séance, le jeudi 12 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Poëti (marguerite-Bourgeoys)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Lamontagne (Johnson)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Therrien (Sanguinet)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
-

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 12 h 02, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am 15 suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

À 12 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Polo (Laval-des-Rapides).

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose les documents cotés CET-136 et CET-137 (annexe III).

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Bolduc (Mégantic), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Franc) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

À 16 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. le président y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

À 17 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Turcotte (Saint-Jean) retire l'amendement coté Am o.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de permettre à M^c Mélançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am p (annexe II).

À 17 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 17 mai 2016, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 12 mai 2016

Seizième séance, le mardi 17 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président

M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Hardy (Saint-François)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. St-Denis (Argenteuil)

M. Polo (Laval-des-Rapides)

M. Rochon (Richelieu) en remplacement de M. Bergeron (Verchères)

M^{me} Sauvé (Fabre)

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 04, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am p.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} la secrétaire informe la Commission d'un nouveau remplacement.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am q (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Matte (Portneuf), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Franc) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am r (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 31, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am s (annexe II).

À 16 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 20 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 17 mai 2016

Dix-septième séance, le mercredi 18 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 08, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)**

Article 28 (suite) : Après débat, le sous-amendement coté Sam b est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am s est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am t (annexe II).

À 12 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 15 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. LeBel (Rimouski) dépose le document coté CET-138 (annexe III).

À 16 h 27, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am u (annexe II).

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 17 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 18 mai 2016

Dix-huitième séance, le mardi 24 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 27, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

À 15 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose les documents cotés CET-139 et CET-140 (annexe III).

Après débat, le sous-amendement coté est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am u est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am v (annexe II).

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 24 mai 2016

Dix-neuvième séance, le mercredi 25 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 14, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am v.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 11 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Un débat s'engage.

M. Polo (Laval-des-Rapides) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

À 12 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 25 mai 2016

Vingtième séance, le jeudi 26 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Après débat, le sous-amendement coté Sam a est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Iracà (Papineau), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Un débat s'engage sur l'amendement coté Am v.

M. LeBel (Rimouski) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 11 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 12 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 26 mai 2016

Vingt-et-unième séance, le mardi 31 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 19 h 31, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam b.

À 19 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 19 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-141 (annexe III).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Un débat s'engage sur l'amendement coté Am v.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 31 mai 2016

Vingt-deuxième séance, le mercredi 1^{er} juin 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président

M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)

M. Hardy (Saint-François)

M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

M. Rochon (Richelieu)

M^{me} Sauv  (Fabre)

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 33, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am v est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am w (annexe II).

À 19 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. LeBel (Rimouski) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 21 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Un débat s'engage.

À 22 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 1^{er} juin 2016

Vingt-troisième séance, le jeudi 2 juin 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre participante :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 03, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)**

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Iracà (Papineau), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am w est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Iracà (Papineau), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am x (annexe II).

À 16 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Iracà (Papineau), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am y (annexe II).

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 32, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose l'amendement coté Am z (annexe II).

À 20 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 21 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

À 21 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Le débat se poursuit.

À 22 h 24, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 2 juin 2016

Vingt-quatrième séance, le mardi 7 juin 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Giguère (Saint-Maurice) en remplacement de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Hardy (Saint-François), président de séance
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 25, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am z.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux, à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, sous la présidence de M. Hardy (Saint-François).

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

M. le président y apporte une correction de forme.

À 19 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose le document coté CET-142 (annexe III).

Le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Iracà (Papineau), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Rochon (Richelieu) propose le sous-amendement coté Sam c (annexe II).

À 20 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 7 juin 2016

Vingt-cinquième séance, le mercredi 8 juin 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)

M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

M. Polo (Laval-des-Rapides)

M^{me} Sauvé (Fabre)

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 27, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam c.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am z est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. LeBel (Rimouski) propose l'amendement coté Am aa (annexe II).

À 12 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 9 juin 2016, à 13 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 8 juin 2016

Vingt-sixième séance, le jeudi 9 juin 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauv  (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxi me groupe d'opposition en mati re d'emploi et de solidarit  sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-C te-de-Beaupr )
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en mati re d'emploi et d' conomie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre d put e pr sente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se r unit   la salle Louis-Joseph-Papineau de l'h tel du Parlement.

  19 h 33, M. Cousineau (Bertrand) d clare la s ance ouverte.

M. le secr taire informe la Commission des remplacements.

 TUDE D TAILL E (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am aa.

À 21 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Rochon (Richelieu) propose l'amendement coté Am ab (annexe II).

À 21 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

À 22 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Maxime Perreault

Claude Cousineau

MP/sq

Québec, le 9 juin 2016

Vingt-septième séance, le mardi 23 août 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Busque (Beauce-Sud) en remplacement de M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 39, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am ab.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Rochon (Richelieu) propose l'amendement coté Am ac (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Rochon (Richelieu) propose l'amendement coté Am ad (annexe II).

À 12 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Blais (Charlesbourg) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de l'amendement.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

À 12 h 28, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable. M. le président indique que l'amendement diffère suffisamment de l'amendement rejeté précédemment.

Un débat s'engage.

À 14 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose le document coté CET-143 (annexe III).

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 15 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Busque (Beauce-Sud), M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre) et M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am ae (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 24 août 2016, à 15 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 23 août 2016

Vingt-huitième séance, le mercredi 24 août 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)**

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am ae.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec la permission de M. le président, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose le document coté CET-144 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 16 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 17 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} David (Gouin) propose l'amendement coté Am af (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 24 août 2016

Vingt-neuvième séance, le mardi 20 septembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 16 h 01, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am af.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-145 (annexe III).

À 16 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Rochon (Richelieu) propose l'amendement coté Am ag (annexe II).

À 17 h 27, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 20 heures, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Cousineau (Bertrand).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 21 h 28, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 22 septembre 2016, à 13 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 20 septembre 2016

Trentième séance, le jeudi 22 septembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 51, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)**

Article 28 (suite) : Un débat s'engage.

À 12 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-146 (annexe III).

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. LeBel (Rimouski) propose l'amendement coté Am ah (annexe II).

À 12 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu d'accorder un temps de parole supplémentaire à M. Rochon (Richelieu).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Abstention : M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. LeBel (Rimouski) propose l'amendement coté Am ai (annexe II).

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 27 septembre 2016, à 10 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 22 septembre 2016

Trente et unième séance, le mercredi 28 septembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 13, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)**

Article 28 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am ai est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 2.

L'amendement est rejeté.

M. LeBel (Rimouski) propose l'amendement coté Am aj (annexe II).

À 12 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président apporte une correction de forme à l'amendement.

Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 28 septembre 2016

Trente-deuxième séance, le mardi 4 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et d'économie sociale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 39, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de suspendre les travaux de la Commission pour cette partie de la séance pour discuter de la suite des travaux sur le projet de loi à l'étude.

À 16 h 42, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 18 heures, afin de se réunir en séance de travail.

À 19 h 37, la Commission reprend ses travaux à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am aj est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 19 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre au ministre d'apporter une modification à son amendement.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Contre : M. Turcotte (Saint-Jean) - 1.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 2.

L'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 28.

Article 36.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am ak (annexe II).

Un débat s'engage.

À 20 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) retire l'amendement coté Am ak.

Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

À 20 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 36.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 28 suspendue précédemment.

Article 28 (suite) : Un débat s'engage.

À 20 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Turcotte (Saint-Jean) de poursuivre ses interventions malgré l'épuisement de son temps de parole sur l'article 83.1 introduit par l'article 28.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de voter séparément les articles introduits par l'article 28.

Article 83.1 : L'article 83.1 est mis aux voix. À la demande de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Contre : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 2.

L'article 83.1 est adopté.

À 21 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Articles 83.2 à 83.4 : Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

Il est convenu de voter séparément chaque article introduit par l'amendement.

Article 83.2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 5 octobre 2016, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Claude Cousineau

PLT/sq

Québec, le 4 octobre 2016

Trente-troisième séance, le mercredi 19 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 04, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) :

Articles 83.2 à 83.4 (suite) : La Commission poursuit l'étude de l'amendement coté Am 19.

Article 83.2 (suite) : Un débat s'engage.

À 15 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

M. le président y apporte une correction de forme.

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} David (Gouin) retire le sous-amendement coté Sam a.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam 2 (annexe I).
Après débat, le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, le paragraphe 83.2, amendé, de l'amendement coté Am 19 est adopté à la majorité des voix.

L'article 83.2, amendé, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.3 : Un débat s'engage.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

M^{me} David (Gouin) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) - 2.

Le sous-amendement est rejeté.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 19 octobre 2016

Trente-quatrième séance, le jeudi 20 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Carrière (Chapleau) en remplacement de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Girard (Trois-Rivières) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Rochon (Richelieu)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autre participante :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 46, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) :

Articles 83.2 à 83.4 (suite) : La Commission poursuit l'étude de l'amendement coté Am 19.

Article 83.3 (suite) : Après débat, le paragraphe 83.3 de l'amendement coté Am 19 est adopté à la majorité des voix.

L'article 83.3, amendé, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.4 : Un débat s'engage.

À 12 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 20 octobre 2016

Trente-cinquième séance, le mardi 25 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autres participantes (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 35, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) :

Articles 83.2 à 83.4 (suite) : La Commission poursuit l'étude de l'amendement coté Am 19.

Article 83.4 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Polo (Laval-des-Rapides) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le paragraphe 83.4 de l'amendement coté Am 19 est adopté à la majorité des voix.

L'article 83.4, amendé, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

L'amendement coté Am 19, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.5 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 17 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 83.5, amendé, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.6 : Un débat s'engage.

À 17 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 83.6, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, sous la présidence de M. Cousineau (Bertrand).

Après débat, l'article 83.7, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.8 : Un débat s'engage.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M. le président.

Après débat, l'article 83.8, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

À 20 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 83.8.1 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 83.8.1 est donc adopté.

Article 83.9 : Un débat s'engage.

À 20 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 25 octobre 2016

Trente-sixième séance, le mercredi 26 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Rochon (Richelieu)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M^{me} Vallières (Richmond) en remplacement de M. Polo (Laval-des-Rapides)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec
-

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 34, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) :

Article 83.9 (suite) : L'article 83.9, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.10 et articles 83.11 à 83.13 : Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

À 11 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Mélançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys).

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu d'accorder un temps de parole supplémentaire de cinq minutes à M. Turcotte (Saint-Jean).

Le débat se poursuit.

À 16 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension sous la présidence de M. Hardy (Saint-François).

Un débat s'engage.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 45, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq

Québec, le 26 octobre 2016

Trente-septième séance, le jeudi 27 octobre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Rochon (Richelieu) en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre député présent :

- M. Laframboise (Blainville), président de séance

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec
- M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 08, M. Laframboise (Blainville) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 28 (suite) :

Article 83.10 et articles 83.11 à 83.13 : La Commission poursuit l'étude du sous-amendement côté Sam a à l'amendement coté Am 22.

Un débat s'engage.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Rochon (Richelieu) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 5.

Abstention : M. Hardy (Saint-François) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Sauvé (Fabre) propose le sous-amendement coté Sam 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Mélançon de prendre la parole.

Après débat, le sous-amendement est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de voter séparément chaque article remplacé ou introduit par l'amendement.

Article 83.10 : Le paragraphe 83.10 de l'amendement coté Am 22 est adopté à la majorité des voix.

L'article 83.10, amendé, introduit par l'article 28, est adopté à la majorité des voix.

Article 83.11 : Le paragraphe 83.11 de l'amendement coté Am 22 est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 83.11 est donc adopté à la majorité des voix.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes sous la présidence de M. Laframboise (Blainville).

Article 83.12 : M. Turcotte (Saint-Jean) propose le sous-amendement coté Sam 3 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Rochon (Richelieu), M^{me} Sauvé (Fabre), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. St-Denis (Argenteuil) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

Le sous-amendement est adopté.

Le paragraphe 83.12, amendé, de l'amendement coté Am 22 est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 83.12 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 83.13 : Le paragraphe 83.13, amendé, de l'amendement coté Am 22 est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 83.13 est donc adopté à la majorité des voix.

L'amendement coté Am 22, amendé, est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 34 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

À 17 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 34, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 22 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 1^{er} novembre 2016, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claude Cousineau

AL/sq
Québec, le 27 octobre 2016

Trente-huitième séance, le mardi 1^{er} novembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (Ordre de l'Assemblée le 10 mars 2016)

Membres présents :

- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président

- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté
- M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. St-Denis (Argenteuil)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

Autre députée présente :

- M^{me} David (Gouin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Chantal Maltais, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^e Hugues Mélançon, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^e Pierre Ferland, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec
-

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Programme objectif emploi (articles 28, 34, 22, 23, 20, 32, 29, 30, 31, 35 et 36) (suite)

Article 22 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais de prendre la parole.

Après débat, l'article 22 est adopté à la majorité des voix.

Article 23 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Mélançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

À 11 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 23 est donc supprimé.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté à la majorité des voix.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté à la majorité des voix.

À 11 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 11, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté à la majorité des voix.

Article 29.1 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

À 15 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Ferland de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 29.1 est donc adopté.

Article 34.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 34.1 est donc adopté.

Article 30 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 30, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté à la majorité des voix.

Une discussion générale s'engage.

Article 35 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 35 est donc supprimé.

Article 36 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 36, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 27.

Sujet 3 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles – Mesures diverses (articles 21, 24, 26, 33, 27, 25 et 19) (suite)

Article 27 : Un débat s'engage.

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourassa de prendre la parole.

Après débat, l'article 27 est adopté à la majorité des voix.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté à la majorité des voix.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté à la majorité des voix.

Article 24 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 24 est donc supprimé.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 29, la Commission reprend ses travaux.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté à la majorité des voix.

Article 20.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 20.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 17, amendé, adopté précédemment.

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 17 (suite) : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 17.

Sujet 5 (articles 37 et 38)

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté à la majorité des voix.

Article 37.1 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 37.1.

Article 37.2 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 37.2 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 37.3 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 37.3 est donc adopté à la majorité des voix.

À 20 h 28, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Une discussion générale s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 17 et de l'amendement coté Am 34 suspendue précédemment.

Sujet 2 : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (articles 15, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 1 et 8) (suite)

Article 17 (suite) : L'amendement est adopté.

À 21 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'article 17, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 17.0.1 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 17.0.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am 36 introduisant l'article 37.1.

Sujet 5 (articles 37 et 38) (suite)

Article 37.1 (suite) : Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 37.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 38 : M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 38, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Intitulés des parties : Les intitulés des parties sont adoptés à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Sur motion de M. le président, la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. le président propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} David (Gouin), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) et M. Turcotte (Saint-Jean) font des remarques finales.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. Turcotte (Saint-Jean) termine ses remarques finales.

M. Blais (Charlesbourg) fait des remarques finales.

À 21 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Robert Poëti

AL/sq

Québec, le 1^{er} novembre 2016

ANNEXE I

Amendements et sous-amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 7

L'article 7 est modifié par l'ajout, à la fin de l'article 26 proposé, de l'alinéa suivant :

« L'affectation du Fonds au financement d'initiatives à l'égard de la main-d'œuvre future doit prendre en considération l'accès à la formation par la main-d'œuvre actuellement en emploi. »

Adopté

Am 2
Art. 9

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 9

(Article 3.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 9 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa de l'article 3.1 proposé, de « ainsi que les moyens retenus pour les atteindre » par « , les moyens retenus pour les atteindre ainsi que les paramètres de répartition des budgets afférents aux services publics d'emploi ».

Adopté au

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 10

(Article 17 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 10 du projet de loi est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° par le remplacement de la première phrase par la suivante : « La Commission a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques, orientations stratégiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, en particulier celles visant à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail, ainsi qu'à la prise de décisions relatives aux mesures et programmes relevant du ministre dans ces domaines. » »;

2° par le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° par le remplacement, dans le paragraphe 4°, de « détermine, conformément à l'article 19, » par « collabore avec le ministre à la détermination »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 5°, de « conseille le ministre relativement aux » par « collabore avec le ministre à l'identification des ».

Adopté

Am 4
Art. 13

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 13

(Article 21 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 13 du projet de loi est remplacé par le suivant :

« **13.** L'article 21 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 5° du premier alinéa, de « et un autre, du milieu de l'enseignement collégial » par « , un membre issu du milieu de l'enseignement collégial et un membre issu du milieu de l'enseignement universitaire »;

2° par l'ajout, après le paragraphe 5° du troisième alinéa, du paragraphe suivant :

« 6° le président de la Commission de la construction du Québec ou une personne qu'il désigne. ». ».

Adopté
ce

Am 5
Art.14

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 14

(Article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 14 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa de l'article 22 proposé, de « Le ministre nomme le secrétaire général de la Commission » par « Après avoir consulté la Commission, le ministre en nomme le secrétaire général ».

Adopté
CP

A. S

Am 6
Art. 11

PROJET DE LOI N° 70

**LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI**

AMENDEMENT

Article 11

(Article 17.0.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 11 du projet de loi est modifié par l'ajout, à la fin de l'article 17.0.1 proposé, de l'alinéa suivant :

« Le rapport annuel de gestion de la Commission fait état des recommandations et, selon le cas, du rapport ou des motifs visés au premier alinéa. ».

Adopté

M.T

Sam 1
Am 6
Art. 11

Sous-amendement

Art. 11

Ajouter à l'amendement présenté à l'article 11 :

Ajouter les mots : « , des suites apportées par le ministère » après « des recommandations ».

Adopté
ou

Am 7
Art 9

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 9

(Article 3.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 9 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa de l'article 3.1 proposé, de la phrase suivante : « Il rend sa décision dans les meilleurs délais. ».

Adopté

Am 8
Art.17

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 17

(Article 40 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 17 du projet de loi est modifié par la suppression du paragraphe 1°.

Adopté
ou

Am 9
Art. 17

Amendement

Art. 17 au paragraphe 3

Remplacer, ~~à l'alinéa 1~~ de l'article 17, le mot : « économique » par les mots : « du développement local ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 17

L'article 17 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par l'insertion, après le premier alinéa de l'article 40 proposé, de l'alinéa suivant :

« Ces nominations doivent tendre à une parité entre les hommes et les femmes. ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 13

(Article 21 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 13 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par l'insertion, après le paragraphe 1°, du suivant :

« 1.1° par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

« Ces nominations doivent tendre à une parité entre les hommes et les femmes. ». ».

Adopté

M, T

Am 12

Art. 81

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 8.1

(Article 2 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

Le projet de loi est modifié par l'insertion, avant l'article 9, du suivant :

« **8.1.** L'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, de « dans des centres locaux ». ».

Adopté

M.T

Am 13
Art. 17.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 17.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 17,
du suivant :

« 17.1. Cette loi est modifiée par l'insertion, après
l'article 45, du suivant :

« 45.1. Le ministre invite des représentants des
conseils régionaux des partenaires du marché du
travail à faire partie des comités d'évaluation mis
en place aux fins de combler un poste de
directeur régional ou un poste de directeur local
au sein du ministère. »

Adopté
cel

Am 14
Art. 9.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 9.1

(Article 15 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 9, du suivant :

« **9.1.** L'article 15 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, de ce qui suit : « Ce rapport doit comporter un volet relatif aux interventions du ministre en matière de main-d'œuvre et d'emploi, lequel fait notamment état des résultats du plan d'action annuel visé à l'article 3.1. ». ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

Am 1^e
Art. 28
(Art. 83.1)

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.1 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi est modifié par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 83.1 proposé par le suivant :

« Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à tout adulte qui est tenu, dans les cas et aux conditions prévus par règlement, de participer au programme. Elles s'appliquent également à toute famille qui compte au moins un tel participant. ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

Am 16
Art. 28
(Art. 83.1)

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.1 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi, ^{tel qu'amendé,} est modifié par l'insertion,
dans le premier alinéa de l'article 83.1 proposé et
après "personnalisé", de " , notamment par une
formation, ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

Am 17
Art. 28
(Art. 83.1)

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

L'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement du premier alinéa de l'article 83.1 proposé par le suivant :

« Le Programme objectif emploi vise à offrir un accompagnement personnalisé, ^{notamment par une formation,} en vue d'une intégration en emploi aux personnes qui y ont droit, pour la première fois, de bénéficier d'une prestation en vertu du chapitre I. ».

Adopté
A. J.

Am 18
Art. 36.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 36.1

et par la suite tous les cinq ans

Le projet de loi est modifié par l'insertion, avant l'article 37, du suivant :

« 36.1. Le ministre doit, au plus tard le cent vingtième jour suivant le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 83.1 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), édicté par l'article 28 de la présente loi, faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre du Programme objectif emploi.

Un tel rapport est déposé par le ministre dans les 30 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux. La commission compétente de l'Assemblée nationale étudie ce rapport. ».

Adopté



Am 19
Art. 28
(Art. 83.2 à 83.4)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Articles 83.2 à 83.4 proposés à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement des articles 83.2 à 83.4 proposés par les suivants :

Adopté,
amendé
ou

« **83.2.** Un plan d'intégration en emploi est établi pour tout participant. Ce plan tient compte d'une évaluation des compétences du participant, du profil de l'emploi qu'il recherche ainsi que des particularités du marché du travail. Afin de contribuer à la préparation de son plan, le participant doit se présenter à toute entrevue demandée par le ministre et fournir tout renseignement requis sur sa situation.

Sam 1

Sam 2

Le plan prévoit des mesures visant à fournir au participant un accompagnement correspondant à ses perspectives d'intégration en emploi. Ces mesures peuvent notamment cibler la recherche intensive d'un emploi, la formation ou l'acquisition de compétences et le développement des habiletés sociales.

Le plan énonce également les engagements que doit respecter le participant, notamment en ce qui a trait aux activités à réaliser dans le cadre des mesures qui y sont prévues. Un participant est toutefois exempté temporairement, dans les cas et aux conditions prévus par règlement, de l'obligation de réaliser les engagements énoncés au plan.

Le plan prend effet à compter du jour déterminé par règlement.

Après avoir consulté le participant, le ministre peut modifier tout élément du plan afin de tenir compte d'un changement dans la situation du participant

susceptible d'avoir une incidence sur sa capacité à respecter les engagements qui y sont énoncés ou sur ses perspectives d'intégration en emploi.

Adopté
ae

« **83.3.** Parmi les engagements qu'il énonce, un plan d'intégration en emploi peut prévoir que le participant est tenu d'accepter un emploi qui lui est offert lorsque celui-ci s'inscrit dans le cadre des mesures et des engagements que comporte son plan. Le participant peut toutefois refuser un emploi dans les cas et aux conditions prévus par règlement.

De même, un plan peut prévoir que le participant qui occupe déjà un emploi au moment où il prend effet ou qui accepte un emploi en cours de participation est tenu de maintenir son lien d'emploi pour la durée de sa participation au programme. Toutefois, l'abandon ou la perte d'un emploi ne constitue pas un manquement à cette obligation dans les cas et aux conditions prévus par règlement.

Adopté
ae

« **83.4.** La participation au Programme objectif emploi est d'une durée totale de 12 mois. Le ministre peut toutefois, en tout temps et avec l'accord du participant, augmenter d'au plus 12 mois la durée d'une participation afin de favoriser la réalisation d'un plan d'intégration en emploi. Cette durée ne prend pas en compte le mois d'une demande.

En outre, une participation est interrompue, est prolongée ou prend fin dans les cas et aux conditions prévus par règlement.

Le plan d'intégration en emploi porte mention de la date du début de la participation, de celle où elle doit prendre fin et, le cas échéant, de toute date fixée en application du présent article. ».

Adopté
ae

Sam 1
Am 19
Art 28
(Art. 83.2)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Sous - AMENDEMENT

Article 28

L'amendement remplaçant

L'ARTICLE 83.2 INTRODUIT PAR L'ARTICLE 28 DU
PROJET DE LOI EST MODIFIÉ PAR LE REMPLACEMENT
DANS LE DEUXIÈME ALINÉA, DE " ET LE " PAR
" , AINSI QUE LE " .

Adopté au

Sam 2
Am (19)
Art. 28
(Art. 83.2)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Sous - AMENDEMENT

Article 28

L'amendement remplaçant

l'ARTICLE 83.2 INTRODUIT PAR L'ARTICLE
28 DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION, DANS LE CINQUIÈME
ALINÉA, ET APRÈS "LE PARTICIPANT", DE " OU À SA DEMANDE ".
↳ de cet article

Adopté

Am 20
Art. 28
(Art. 83.5)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.5 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas de l'article 83.5 proposé par les suivants :

« L'aide financière accordée dans le cadre du programme prend notamment la forme d'une prestation d'objectif emploi, à laquelle peuvent s'ajouter une allocation de participation en vertu de l'article 83.6 et un remboursement de frais en vertu de l'article 83.8.

La prestation d'objectif emploi accordée à l'adulte seul ou à la famille est établie mensuellement et calculée de la manière prévue par règlement. ».

Adopté

Am 21
Art. 28
(Art. 83.8.1)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.8.1 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par l'insertion, après l'article 83.8 proposé, du suivant :

« **83.8.1.** Le ministre peut accorder à un participant ou à sa famille une aide financière exceptionnelle s'il estime que, sans cette aide :

- 1° soit la réalisation du plan d'intégration en emploi de ce participant serait compromise;
- 2° soit ce participant ou les membres de sa famille seraient dans une situation qui risquerait de compromettre leur santé ou leur sécurité ou de les amener au dénuement total. ».

Adopté

Am 22
Art. 28
(Art. 83.10
à 83.13)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 28

(Articles 83.10 à 83.13 proposés à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement de l'article 83.10 proposé par les suivants :

« **83.10.** En cas de manquement à l'une des obligations prévues aux articles 30 et 36, le ministre peut, selon le cas, refuser ou cesser de verser une aide financière ou la réduire. Il peut agir de même en cas de manquement à l'obligation prévue au premier alinéa de l'article 63, qui s'applique au programme sous réserve du troisième alinéa de cet article.

« **83.11.** Lorsqu'un manquement à l'une des obligations prévues au premier alinéa de l'article 83.2 a pour effet d'empêcher d'établir un plan d'intégration en emploi, le ministre peut refuser ou cesser de verser la prestation de l'adulte seul ou de la famille. Cette prestation est néanmoins versée si le participant remédie au manquement dans le délai ou à la date que fixe le ministre.

« **83.12.** En cas de manquement à l'un des engagements énoncés à un plan d'intégration en emploi, le ministre peut, à compter du mois qui suit celui où il constate le manquement et dans la mesure prévue par règlement, réduire le montant de la prestation de l'adulte seul ou de la famille. Le montant de cette prestation ne peut toutefois être réduit en deçà d'un montant établi selon la méthode de calcul prévue par règlement.

Sam 1
Sam 3

Dans le cas où un participant a demandé la reconsidération de la décision établissant son plan avant le jour de la première activité qui y est prévue, aucune réduction ne peut être effectuée tant que la décision donnant suite à cette demande n'a pas été rendue.

« **83.13.** Une décision rendue par le ministre en vertu des articles 83.10 à 83.12 doit être motivée et communiquée par écrit à la personne concernée. »

Sam 2

Adopté au

Sam 1
Am 28
Art. 28
(Art. 83.12)

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Sous- AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.12 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'amendement à l'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, introduisant l'article 83.12 est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa de cet article et après « En cas de manquement », de « sans motif valable ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

Sam 2
Am 22
Art. 28
(Art. 83.13)

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Sous - AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.13 proposé à la loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'amendement à l'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé,
introduisant l'article 83.13 est modifié par l'insertion,
dans cet article et après « communiquées », de
« sans délai ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

Sam 3
Am 22
Art. 28
(Art. 83.12)

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Sous-AMENDEMENT

Article 28

(Article 83.12 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)
L'amendement à l'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé,
introduisant l'article 83.12 est modifié par le remplacement
du deuxième alinéa de cet article par le suivant:

« Aucune réduction n'est toutefois effectuée avant
l'expiration du délai prévu au deuxième alinéa de
l'article 108 pour demander la reconsidération de la
décision initiale établissant un plan d'intégration en
emploi et, le cas échéant, avant que la décision
donnant suite à une telle demande ne soit rendue. ».

A d-pte au

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 34

(Article 133.1 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 34 du projet de loi est modifié :

1° par le remplacement des paragraphes 1° à 5° de l'article 133.1 proposé par les suivants :

« 1° prévoir, pour l'application du deuxième alinéa de l'article 83.1, dans quels cas et à quelles conditions une personne est tenue de participer au Programme objectif emploi;

« 2° prévoir, pour l'application du troisième alinéa de l'article 83.2, dans quels cas et à quelles conditions un participant au programme est exempté temporairement de l'obligation de réaliser les engagements énoncés au plan d'intégration en emploi;

« 3° déterminer, pour l'application du quatrième alinéa de l'article 83.2, le jour de la prise d'effet d'un plan d'intégration en emploi;

« 4° prévoir, pour l'application de l'article 83.3, les cas et les conditions suivant lesquels un participant peut refuser un emploi qui lui est offert ainsi que les cas et les conditions suivant lesquels l'abandon ou la perte d'un emploi ne constitue pas un manquement à l'obligation de maintenir un lien d'emploi;

« 5° prévoir, pour l'application du deuxième alinéa de l'article 83.4, dans quels cas et à quelles conditions une participation est interrompue, est prolongée ou prend fin; »;

2° par le remplacement du paragraphe 10° de l'article 133.1 proposé par le suivant :

« 10° prévoir, pour l'application de l'article 83.12, dans quelle mesure le ministre peut réduire la prestation de l'adulte seul ou de la famille et prévoir la méthode de calcul permettant d'établir le montant en deçà duquel cette prestation ne peut être réduite. ».

Adopté au

Am 24
Art. 23

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 23

L'article 23 du projet de loi
est supprimé.

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 29.1

(Article 106.1 proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 29, du suivant :

« **29.1.** Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 106, du suivant :

« **106.1.** Le ministre peut établir un programme à l'intention des personnes qui veulent régulariser leur situation après avoir fait une fausse déclaration.

Dans le cadre de ce programme, le ministre peut, dans les cas et selon les conditions et les modalités qu'il détermine, reconnaître qu'une personne est un déclarant volontaire. Cette reconnaissance permet à cette personne de bénéficier de règles assouplies quant aux conséquences découlant de sa fausse déclaration, selon ce qui est prévu par règlement.

Le ministre peut, dans les cas et selon les conditions et les modalités qu'il détermine, révoquer sa décision de reconnaître une personne en tant que déclarant volontaire. ». ».

Adapté

Am 26
Art. 34.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 34.1

(Article 134 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 34, du suivant :

« **34.1.** L'article 134 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 10° déterminer, pour l'application de l'article 106.1, les règles assouplies applicables à un déclarant volontaire. ». ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 30

(Article 108 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 30 du projet de loi est remplacé par le suivant :

« **30.** L'article 108 de cette loi est remplacé par le suivant :

« **108.** N'est pas révisable la décision rendue en vertu :

1° d'une disposition du chapitre IV du titre II;

2° d'une disposition du chapitre V du titre II, à l'exception de l'article 83.5 ou des articles 83.10 à 83.12;

3° du programme prévu à l'article 106.1.

La personne visée par une décision mentionnée au premier alinéa peut, par écrit, dans les 30 jours, en demander la reconsidération par une autorité compétente au sein du ministère, sauf s'il s'agit d'une décision rendue en vertu de l'article 83.8.1.». ».

Adopté

Am 28
Art. 35

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 35

(Article 136 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 35 du projet de loi est supprimé.

Adopté

Am 2'
Art. 36

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 36

(Article 698 du Code de procédure civile)

L'article 36 du projet de loi est modifié par le remplacement de « d'objectif emploi » par « de prestation d'objectif emploi ».

Adopté

Am 30
Art. 24

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 24

(Article 53 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

L'article 24 du projet de loi est supprimé.

Adopté

Am 31
Art. 20.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 20.1

(Article 33 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 20, du suivant :

« **20.1.** L'article 33 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « du supplément de prestation nationale pour enfants accordé » par « des allocations ou prestations fiscales pour enfants accordées ». ».

Adopté

Am 32
Art. 37.2

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 37.2

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 37.1, du suivant :

« **37.2.** Aux seules fins du paragraphe 1.1° de l'article 72 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, édicté par l'article 26 de la présente loi, le premier règlement pris en vertu du paragraphe 2° de l'article 133 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, tel que remplacé par l'article 33 de la présente loi, peut rétroagir à la date qu'il précise. ».

Adopté

Am. 33
Art. 37.3

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 37.3

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 37.2, du suivant :

« 37.3. Dans tout règlement, l'expression « Emploi-Québec » est remplacée, partout où elle se trouve et compte tenu des adaptations nécessaires, par l'expression « ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ». De même, dans tout autre document, une référence à Emploi-Québec est une référence à ce ministre, à moins que le contexte ne s'y oppose. ».

Adopté

Am 3^e
Art. 17

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 17

(Article 40 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail)

L'article 17 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° par le remplacement des deuxième et troisième alinéas par les suivants :

« Est également membre du conseil régional et agit à titre de secrétaire un représentant régional du ministère désigné par le sous-ministre parmi le personnel cadre.

Sont aussi membres du conseil régional, mais sans y avoir droit de vote, les personnes suivantes :

1° un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie désigné conjointement par le sous-ministre de chacun de ces ministères;

2° le directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou un représentant régional de ce ministère désigné par le sous-ministre de ce ministère;

3° le directeur régional de la Commission de la construction du Québec ou un représentant qu'il désigne. ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 17.0.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion,
après l'article 17, du suivant :

« 17.0.1. L'article 45 de cette loi est modifié
par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de
la phrase suivante : « Il peut y inviter toute
personne afin de l'assister dans ses délibérations. » ».

Adopté.

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 37.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 37, du suivant :

« 37.1. Dans toute entente conclue par le ministre en application de l'article 84 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) avant la date de l'entrée en vigueur de l'article 83.1 de cette loi, édicté par l'article 28 de la présente loi, une disposition relative au Programme d'aide sociale ou à un programme d'aide financière de dernier recours s'applique également au Programme objectif emploi à compter de cette date, à moins que, dans l'année qui suit celle-ci, l'une des parties avise l'autre par écrit de son intention de ne pas viser ce programme, en tout ou en partie, dans l'entente.

Le premier alinéa cesse de s'appliquer à une entente le jour où prend effet la première modification qui y est apportée par les parties après la date de l'entrée en vigueur de l'article 83.1 de cette loi, édicté par l'article 28 de la présente loi.

Le premier alinéa s'applique malgré l'article 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). ».

Adopté

Am 37
Art. 38

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 38

L'article 38 du projet de loi est remplacé par le suivant :

« **38.** Les dispositions de la partie I et de l'article 37.3 de la présente loi entrent en vigueur (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*). Celles de la partie II et des articles 36.1 à 37.2 de la présente loi entreront en vigueur à la date ou aux dates déterminées par le gouvernement. ».

Adopté au

ANNEXE II

Amendements et sous-amendements rejetés et retirés

M.T

Ama

Art.2

AMENDEMENT

Art. 2

Ajouter la phrase suivante après le premier paragraphe :

« La formation de la main d'œuvre future ne se fera pas au détriment de la main d'œuvre actuelle ».

Rejeté

Am b
Art. 6

Amendement

Art. 6

Ajouter après « modification », les mots :

« ~~après~~ consentement de la Commission. »
après

Rejeté
(h)

Am c
Art. 7

Amendement

Art. 7

Ajouter après le dernier paragraphe :

« Toutefois, la formation de la main d'œuvre future ne doit pas limiter l'accès à la formation pour les travailleurs actuels. »

Retiré
ce

AMENDEMENT

Projet de loi n° 70

**Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et
l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi**

Article 11

1. Ajouter à la fin de l'article 17.0.1 inséré par l'article 11 du projet de loi l'alinéa suivant :

« Les recommandations et les motifs visés à l'alinéa précédent sont rendus publics dans les 30 jours suivants leur émission. »

Après modification, l'article 11 se lira comme suit :

« **11.** Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 17, du suivant :

« **17.0.1.** Lorsque la Commission lui formule des recommandations en vue de répondre aux besoins du marché du travail, un ministère visé à l'un des paragraphes 2° à 5° du troisième alinéa de l'article 21 fait rapport à celle-ci, selon les modalités dont ils conviennent, des actions qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour y donner suite. S'il ne donne pas suite à une recommandation, le ministère fait état des motifs de sa décision.

Les recommandations et les motifs visés à l'alinéa précédent sont rendus publics dans les 30 jours suivants leur émission. »

Retiré
(Q)

PROJET DE LOI N° 70

Am e
Art. 11

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À
FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 11

L'article 11 du projet de loi est modifié par l'ajout, à
la fin de l'article 17.0.1 proposé, de l'alinéa suivant :

« Le rapport des activités du ministère visé à
l'article 15 fait état des recommandations
et du rapport visés au premier alinéa. »

Retiré au

M. T

Amf
Art.15

Amendement

Art. 15

15. Le chapitre III de cette loi, comprenant les articles 30 à 36, est abrogé.

Ajouter après « abrogé » les mots :

« , après avoir effectué des études d'impact ou des analyses ou projections des retombées de l'abolition d'Emploi-Québec ».

Rejeté au

h. T

Amg
Art.15

Amendement

Art. 15

Ajouter à l'article 15 le paragraphe suivant :

« Des services publics d'emploi, notamment l'accueil et l'évaluation, l'information sur le marché du travail et le placement sont offerts dans tous les centres locaux d'emploi(CLE). »

Retire^r au

Am h
Art.15

Amendement

Art. 15

Ajouter à l'article 15 le paragraphe suivant :

« Le ministère adopte un cadre de référence en matière d'évaluation et de reddition de comptes en matière de services publics d'emploi. »

Rejeté

Mme D

Ami
Art. 26

Amendement – Projet de loi no 70

L'article 26 du projet de loi est modifié, par le remplacement du troisième paragraphe par le ^e suivant :

3° par l'insertion, après le paragraphe 1°, des suivants :

« 1.1° les revenus tirés d'actifs reçus par successions;

1.2° le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans le calcul des prestations. » .

Rejeté
a

Home L

Am j
Art.26

Amendement

Art.26

Supprimer ~~l'alinéa~~ 1.

le paragraphe

Rejeté

Mme D

Am K
Art. 26

Amendement à l'article 26 :

Modifier l'article 26 par l'insertion, après le 3^e paragraphe, du paragraphe suivant :

4^o par l'insertion, à fin du 2^e paragraphe, de «afin d'en améliorer l'accès».

Rejeté

Mme D

Am 1

Art. 26

Modifier l'article 26 par l'insertion, après le 3^e paragraphe, du suivant :

4^o par l'insertion, à la fin du paragraphe 2^o, de «afin de garantir l'indexation automatique des montants admissibles».

Rejetée

SOUS-AMENDEMENT

**Projet de loi n° 70
Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et
l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi**

Sous-a
Amendement à l'article 26

1. L'amendement est modifié pour remplacer les mots « afin de garantir l'indexation » par les mots « incluant la garantie d'indexation »

Après modification, l'amendement se lira comme suit :

« Modifier l'article 26 par l'insertion, après le 3^o paragraphe, du suivant :

4^o par l'insertion, à la fin du paragraphe 2^o, de « incluant la garantie d'indexation automatique des montants admissibles ».

Rejeté
a

Mme D.

Am m
Art. 26

Modifier l'article 26 par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

4° par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

«3° l'indexation automatique du maximum de gains de travail permis dans le calcul des prestations»

Rejeté

Mme D

Amn
Art. 26

Modifier l'article 26 par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

4° par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

«3° le traitement annualisé du maximum de gains de travail permis dans le calcul des prestations»

Rejeté

Sam a
Am 15
Art. 28
(Art. 83.1)

Modifier l'amendement à l'article 28.

Supprimer les mots «est tenu» et remplacer les mots «de participer» par le suivant : «participe».

Rejeté

Am 0
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 28

CHAPITRE V

« PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI »

Ajouter à la fin de l'alinéa 1 : « ou dans une formation qualifiante qui les mènera vers l'autonomie économique et sociale ».

Retiré

Amp
Art. 28
(Art. 23.1)

Amendement

Art. 28

Au premier alinéa de l'article 83.1, remplacer « qui y participent », par « aptes à y participer ».

Rejeté

Am 9
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 83.1

Dans le premier alinéa, supprimer « aux personnes qui y participent » et ajouter après « emploi » : « aux personnes qui désirent y participer ».

Rejeté
au

Amendement art.83.1

Remplacer « vise à offrir » par « offre ».

Amr
Art. 28
(Art. 83.1)

Rejeté
ae

AmS

Art. 28

(Art. 83.1)

Ajouter à la fin de l'article 83.1, tel qu'amendé, proposé par l'article 28, l'alinéa suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut avoir pour effet de diminuer le revenu d'une famille sous le niveau de la prestation de base reconnue à l'article 56 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.»

Rejeté

Sam a
Am S
Art.28
(Art.83.1)

Art.83.1

Sous-Amendement

Après «Aucune disposition du présent chapitre ne peut», ajouter «aller à l'encontre du principe de prestation minimale défini par l'article 15 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et»

Rejeté a

Samb
AmS
Art. 28
(Art. 23.1)

Art. 83.1

Sous-Amendement

Ajouter après « le revenu » les mots : « d'une personne^{ou} ».

Rejeté

Am +
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art.83.1

Ajouter, après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut aller à l'encontre de l'objectif de renforcement du filet de sécurité sociale et économique tel qu'énoncé à l'article 9 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.»

Rejeté a

Sam a
Am t
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 83.1

Ajouter après le premier alinéa :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut aller à l'encontre de l'objectif de renforcement du filet de sécurité sociale et économique tel qu'énoncé à l'article 9 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.»

Sous-amendement

Ajouter à la fin de l'amendement :

ni risquer d'amener les adultes seuls et les familles au dénuement total.

Rejeté au

Amu
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 83.1

ajouté, après le premier alinéa, l'aliné suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut avoir pour effet que la prestation accordée à un participant ne lui assure pas le niveau de vie décent visé à l'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne.»

Rejeté

83.1

Ajouter à la fin
de l'amendement :

"ni ne porte atteinte
au droit à la dignité
visé à l'article 4
de cette même charte"

Sama
Am V
Art. 28
(Art. 83.1)

Rejeté

Am V
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 28 (83,1)

Insérer après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

« Le règlement, pris en vertu de l'alinéa 2, doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale, avant son adoption par le gouvernement, pour une durée minimale de 6 heures »

Rejeté

Sars - AMENDEMENT

Projet de loi n° 70

Sama
Am V
Art. 28
(Art 83.1)

Article 28 (83.1)

Modifier l'amendement à l'article 83.1 proposé par l'article 28 en insérant, après les mots « doit faire l'objet », les mots suivants : « ^{de} ~~de~~ consultations particulières et ».

Rejeté

Sous-Amendement

À l'amendement :

Art. 28

Insérer après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

« Le règlement, pris en vertu de l'alinéa 2, doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale, avant son adoption par le gouvernement, pour une durée minimale de 6 heures »

Remplacer « minimale » par « maximale ».



Samb
Am V
Art. 28
(Art. 83.1)

Rejeté au

Am W
Art. 28
(Art. 83.1)

Article 83.1 de l'article 28.

Ajouter, après le premier alinéa, l'alinéa suivant:

Aucune disposition du présent chapitre ne doit aller à l'encontre de la Loi sur la santé publique, notamment son article 8 qui précise l'objet du programme national de santé publique.

Rejektá

Sam a
Am W
Art. 28
(Art 93.1)

Sous-amendement art.28.1 (83.1)

Modifier l'amendement à l'article 83.1 proposé par l'article 28 en remplaçant « son article » par « ses articles 3 et ».

Rejeté
ce

Am x
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 83.1

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut aller à l'encontre de l'article 6 alinéa 1 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.»

Rejeté
ce

Art. 83.1

Amy
Art. 28
(Art. 83.1)

Ajouter après le 1^{er} alinéa, l'alinéa suivant :

« Le ministre garanti l'accès à l'accompagnement prévu au premier alinéa. »

Rejeté

Sam a
Am 2
Art. 28
(Art 83.1)

Sous-Amendement 28.1 (83.1)

Modifier l'amendement à l'article 83.1 proposé par l'article 28 en
Rajouter après « qualitative »: « et quantitative ».

ajoutant

Rejeté

à l'amendement à l'article

Sous-Amendement 284 (83.1)

Remplacer « d'un an » par « de six mois »

Sam b
Am 2
Art. 28
(Art 83.1)

Rejeté

Sous-amendement à l'amendement à l'article

~~Art. 28A~~ (83.1)

Supprimer les mots « double ».

Sam C

Am 2

Art. 28

(Art. 83.1)

Rejeté
ce

PQ

Am 2
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement 28.1 (83.1)

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Le ministre s'engage à tenir une double étude qualitative indépendante sur une période d'un an pour déterminer les besoins d'accompagnement des personnes visées par le présent article. Cette double étude est préalable à l'application des dispositions du présent chapitre et à la modulation des mesures offertes. »

Rejetée

Am 0a
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement 28 (83.1)

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Le ministre s'engage à ~~à~~ rendre publiques les analyses d'impact effectuées, avant que n'entre en vigueur le Programme objectif emploi. »

Reyte
rip.

Amendement

Art. 28

Insérer après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant:

« Le Programme objectif emploi sera mis en vigueur qu'après le dépôt du prochain plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. »

Am a b
Art. 28
(art. 83.1)

Rejeté
④

Am ac
Art 28
(art 83.1)

Amendement

Art.83.1

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne peut aller à l'encontre de l'action 28 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, soit de soutenir un ensemble d'activités offertes par des organismes qui travaillent à améliorer l'employabilité des femmes.»

Rejeté
①

Am ad
Art 28
(art 83.1)

Amendement

Art.83.1

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

«Les dispositions du présent chapitre doivent soutenir un ensemble d'activités offertes par des organismes qui travaillent à améliorer l'employabilité des femmes.»

Rejeté

Rebours

Am ae
Art 28
(art 83.1)

Amendement

Article 28

(Article 83.1 proposé de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles)

Le premier alinéa de l'article 28 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement de « personnes » par « bénéficiaires du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale »; et par l'ajout après « participent » de « *une prestation supplémentaire.* »

Rejeté
④

Sous-amendement

Article 28

Retirer les mots : « ou du Programme de solidarité sociale »

Sam a
am ae
Art 28
(art 83.1)

Rejeté

Am af
Art 28
(art 83.1)

Amendement

Art.83.1

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

«Aucune disposition du présent chapitre ne doit aller à l'encontre de l'article 2 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.»

L'article 2. «Les mesures, programmes et services mis en oeuvre en vertu de la présente loi sont établis afin d'accompagner les personnes dans leurs démarches vers l'atteinte et le maintien de leur autonomie économique et sociale, celles-ci étant les premières à agir pour transformer leur situation et celle des membres de leur famille.»

Rejeté

Amag
Art. 28
(Art. 93.1)

Amendement 28,1 (83.1)

Ajouter à la fin du premier alinéa, la phrase suivante :

« Une personne qui refuse de participer, ne peut voir sa prestation de base sanctionnée. »

Rejeté

Amah
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Art. 28

Ajouter après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

Le ministre s'engage à déployer un nombre suffisant d'agent d'aide financière dans tous les centres locaux d'emploi, afin de rencontrer de façon diligente, les nouveaux demandeurs de l'aide sociale.

Am ai
Art. 28
(Art. 83.1)

Ajouter, après le 2^e alinéa de l'article 83.1 proposé par l'article 28 du projet de loi, l'alinéa suivant :

Les participants pourront en tout temps demander une révision de leur plan d'intégration sans avoir à subir de sanction.

Rejete^r
a

Amaj
Art. 28
(Art. 83.1)

Amendement

Ajouter, après le deuxième alinéa de l'article 83.1 introduit par l'article 28 du présent projet de loi:

l'alinéa
suivant

Les prestataires âgés de 60 ans ou plus ne sont pas tenus de participer au Programme objectif emploi et n'encourent aucune pénalité financière en cas d'abandon.

Rejeté
RMT.

Am ak
Art. 36.1

PROJET DE LOI N° 70

LOI VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

AMENDEMENT

Article 36.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion, avant l'article 37, du suivant :

« **36.1.** Le ministre doit, au plus tard le cent vingtième jour suivant le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 83.1 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), édicté par l'article 28 de la présente loi, faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre du Programme objectif emploi.

Un tel rapport est déposé par le ministre dans les 30 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux. La commission compétente de l'Assemblée nationale étudie ce rapport. ».

Retiné
PCT

Sama
Am 19
Art. 28
(Art. 83.2)

Sous-Amendement

Article 28

remplacé par l'amendement

(Article 83.2 ~~proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles~~)

^{se}
Au ~~premier~~ alinéa, remplacer « Après avoir consulté le participant » par « À la demande du participant ou après avoir consulté celui-ci ».

Reticæ

Samb

Am 19

Art. 28

(Art. 83.3)

Sous-amendement

Article 28

remplacer par l'amendement
(Article 83.3 ~~proposé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles~~)

Rajouter au premier alinéa, après « refuser un emploi »: « qui ne lui permet pas de combler ses besoins de base avec un revenu équivalent à la Mesure du panier de consommation ou ».

Rejeté

Sam(a)
Am (22)
Art. 28
(Art. 83.13)

~~*~~
Remplacer
~~Ajouter~~, à l'article 83.13 introduit par amendement
à l'article 28, les mots « Une décision » par les
mots « Avant d'être appliquée, une décision ».

Rejeté

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Association québécoise des cadres scolaires. <i>Appui aux mémoires déposés par le Conseil supérieur de l'éducation et la Fédération des commissions scolaires du Québec</i> . 7 mars 2016. 2 pages. Déposé le 14 mars 2016.	CET-094
Mouvement Action chômage de Longueuil. <i>Mémoire sur le projet de loi n° 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi</i> . 17 février 2016. 10 pages. Déposé le 14 mars 2016.	CET-095
Institut de coopération pour l'éducation des adultes. <i>Mémoire sur le projet de loi n° 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi</i> . Non daté. 31 pages. Déposé le 14 mars 2016.	CET-096
Barreau du Québec. <i>Mémoire sur le projet de loi n° 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi</i> . 25 février 2016. 11 pages. Déposé le 14 mars 2016.	CET-097
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Graphique intitulé <i>Évolution des revenus, dépenses et de l'excédent cumulé du FDRCMO de 2011-2012 à 2019-2020</i> .] Non daté. 1 f. 21 mars 2016.	CET-098
Commission des partenaires du marché du travail. <i>Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre – Rapport d'activité 2014-2015</i> . Septembre 2015. 89 p. Déposé le 22 mars 2015.	CET-099
Commission des partenaires du marché du travail. <i>Informations Observatoire Compétences-Emplois</i> . 22 mars 2016. 1 f. Déposé le 22 mars 2016.	CET-100
MRC de Rivière-du-Loup. <i>Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2013-2017</i> . Février 2013. 34 p. Déposé le 5 avril 2016.	CET-101
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Lettre du ministère adressée au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec concernant une demande d'accès à l'information]. 18 décembre 2015. 5 f. Déposé le 12 avril 2016.	CET-102
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Diagramme sur le programme Objectif Emploi.]. 11 mai 2016. 1 f. Déposé le 11 mai 2016.	CET-135
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Tableau de la liste des ressources externes 2015-2016.]. Non daté. 5 f. Déposé le 12 mai 2016.	CET-136
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Explications sur l'article 83.1]. Non daté. 1 f. Déposé le 12 mai 2016.	CET-137

Action Populaire Rimouski-Neigette. <i>Annexe I : Budget mensuel dans le meilleur des cas à Rimouski</i> . Non daté. 1 f. Déposé le 18 mai 2016.	CET-138
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Graphique – Revenu disponible mensuel. Personne seule]. 20 mai 2016. 1 f. Déposé le 24 mai 2016.	CET-139
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Tableau – Revenu disponible mensuel]. 20 mai 2016. 1 f. Déposé le 24 mai 2016.	CET-140
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <i>Bibliographie</i> . Non daté. 1 f. Déposé le 31 mai 2016.	CET-141
Loopstra, Rachel; Reeves, Aaron; McKee, Martin et Struckler, David. « Do punitive approaches to unemployment benefit recipients increase welfare exit and employment? A cross-area analysis of UK sanctioning reforms ». <i>Sociology Working Papers</i> . 2015. 38 p. Déposé le 7 juin 2016.	CET-142
Commission de l'économie et du travail [Amendements et sous-amendements adoptés – Étude détaillée du projet de loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi]. Non daté. 17 f. Déposé le 23 août 2016.	CET-143
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Étude des crédits budgétaires 2016-2017 – Réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition]. Mars 2016. 12 p. Déposé le 24 août 2016.	CET-144
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Diagramme sur le programme Objectif Emploi]. 20 septembre 2016. 1 f. Déposé le 20 septembre 2016.	CET-145
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [Diagramme rectifié sur le programme Objectif Emploi]. 21 septembre 2016. 1 f. Déposé le 22 septembre 2016.	CET-146